

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/>            | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     |   |

Pagination continue.



La  
**Semaine Religieuse**  
DE  
**Québec**

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :  
Cap-Santé, Comté  
de Portneuf,  
Canada.



ABONNEMENT :  
\$1.00 par année,  
payable d'avance ;  
3 centins le nu-  
méro.

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>o</sup>.

## SOMMAIRE :

L'agonie, 337.—Décret d'introduction de la cause de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, dite la pucelle d'Orléans, 338.—La Saint Thomas d'Aquin au Séminaire de Québec, 342.—Le curé des Abeilles, 343.—Théologie populaire, 345.—A travers le monde des nouvelles, 348.

---

### OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC

#### BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.  
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.  
Vêpres à 7 h.

#### EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20  
h., 7 h.

#### EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,  
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-  
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

#### CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes  
à 6½h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à  
6½ h.

#### CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—  
Sermon et Salut à 5 h.

#### EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 6½, 7 et 8 h.  
—Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme  
à 1 h.—Vêpres à 2 h.— Archicon-  
frérie à 6½ h.

#### EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½  
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—  
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à  
7 h.

#### CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

---

**OCTAVE ROUSSEAU,** PEINTRE - DÉCORATEUR,  
avantageusement connu du public  
et pouvant fournir les meilleures  
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux  
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et  
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

---

## WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS



Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons  
sûrement le recommander.

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

### L'AGONIE

Jésus, après la Cène, pria pour sa glorification et pour le salut de ses apôtres et de ses élus. Après cette prière, il s'en alla avec ses disciples au delà du torrent de Cédron.

Mais Judas, le traître, attendait, avec la troupe qui lui avait été donnée, le moment où il pourrait exécuter son crime. *Ils arrivèrent bientôt à une métairie ou maison de campagne, avec le maître de laquelle Jésus était sans doute en relations, et qui se nommait Gethsémani (de Gath-Semane, pressoir d'huile), parce que, sans doute, il y avait un pressoir où l'on épurait l'huile des olives que la montagne produisait en abondance. Il y avait là un jardin, dont huit oliviers désignent encore aujourd'hui la place où Jésus entra, suivi de ses disciples : mais Judas qui trahissait, connaissait le lieu et avait l'espérance d'y découvrir son Maître, parce que ses disciples s'y étaient souvent réunis. Arrivé là, il dit à ses disciples, à qui, dans sa tendre sollicitude, il voulait épargner le spectacle de son agonie que leur faiblesse n'aurait pu supporter : *Asseyez-vous ici pendant que je vais prier là-haut un peu plus loin.* Toutefois, en laissant là les huit autres apôtres, il prit avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, Jacques et Jean ; témoins autrefois de sa transfiguration sur le mont du Thabor, ils devaient l'être aussi de ses angoisses et de son agonie dans le jardin des Olives. En ce moment il commença à être saisi de frayeur et de dégoût, de tristesse et d'angoisse : *Mon âme, leur dit-il, est triste jusqu'à la mort, est enveloppée, accablée d'une noire tristesse, qui me causerait la mort, si je n'étais soutenu par la puissance divine, attendez ici et veillez avec moi.**

C'était trop peu pour le Fils de Dieu de ne souffrir que des tourments physiques ; les tortures de l'âme, bien autrement terribles, ne devaient pas lui être épargnées, car « le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses,

mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché ». (Heb., 15.) La première cause de sa tristesse fut la vive représentation des douleurs inouïes, de la mort cruelle et honteuse qui l'attendaient.

L'homme a naturellement horreur de la mort qui est la suite et la solde du péché, un effet de la colère divine. Cette horreur est plus vive encore quand elle survient dans la fleur de l'âge et dans toute la force de la santé et la vigueur de l'intelligence, quand elle se présente accompagnée de sa douloureuse Passion, de la flagellation, du couronnement d'épines, du crucifiement ; les railleries insultantes des valets, les imprécations du peuple, la joie impie des Phariséens, la trahison de Judas, l'abandon de ses disciples, etc., etc., se présentent à son imagination dans tous leurs détails

Mais sa tristesse a d'autres causes encore. Il souffre comme le représentant du genre humain coupable, dont il a pris sur lui tous les crimes. Tous les péchés de l'univers, qui étaient devenus les siens, se présentèrent à son esprit plus fortement qu'ils n'avaient jamais fait : « Il éprouva, dit saint Thomas, réunis tout à la fois en lui-même ces sentiments de douleur amère et de terrible épouvante qui devraient agiter le pécheur, s'il voyait ses fautes avec la profondeur de l'œil de Dieu, s'il connaissait toute la malice et toute la laideur du péché, et les châtimens affreux qui lui sont réservés. »

**Décret d'introduction de la cause de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, dite la pucelle d'Orléans. (1)**

DIEU qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas comme ce qui est*, choisit autrefois pour ses desseins, Débora et Judith afin de confondre les puissants. De même il suscita, au commencement du quinzième siècle, Jeanne d'Arc, pour relever les destinées de sa patrie presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais et, en même temps, pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion dont les intérêts étaient menacés.

(1) Ceux de nos lecteurs, dit la Semaine de Cambrai, qui connaissent les usages de la Sacré Congrégation des Rites remarqueront que ce décret est beaucoup plus solennel et plus étendu que ne le sont les décrets d'introduction de cause. Il est presque semblable à ceux qui sont publiés pour promulguer une béatification. C'est un nouveau signe du désir de N. S. P. le Pape de faire aboutir cette cause le plus promptement possible.

Elle naquit en Lorraine, le 6 février 1412, de parents de condition médiocre, mais remarquables par leur piété traditionnelle envers Dieu. Dès le premier âge, élevée dans les bonnes mœurs, elle se distingua par le mérite de toutes les vertus chrétiennes, principalement par la pureté angélique de sa vie. Encore petite fille, *craignant Dieu dans la simplicité et l'innocence de son cœur*, elle aidait de ses mains ses parents dans leurs travaux agricoles : à la maison *ses doigts tournaient le fuseau* ; et dans les champs où elle accompagnait son père elle ne refusait pas de s'employer, parfois, à conduire la charrue. Pendant ce temps, la très pieuse jeune fille s'enrichissait de plus en plus chaque jour des dons célestes.

Or, comme elle atteignait l'âge de dix sept ans, elle connut par une vision d'en haut qu'elle devait aller trouver Charles, dauphin de France, pour lui révéler le secret qu'elle avait reçu de Dieu. La bonne et simple jeune fille, appuyée sur la seule obéissance et animée d'une admirable charité, *mit aussitôt la main aux grandes entreprises*

Ayant quitté son pays et ses parents, après les périls sans nombre du voyage, elle arriva devant le roi, dans la ville de Chinon, et d'une âme franche et virile elle communiqua à lui seul ce qu'elle avait appris du Ciel ; elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le prince à Reims où, Jésus-Christ étant déclaré suprême roi de France, Charles recevrait en son lieu et place la consécration et les insignes de la royauté. Le roi fut stupéfait en entendant ces paroles ; mais, afin d'agir avec plus de prudence et de sûreté dans une affaire si importante, il envoya Jeanne à Poitiers pour y être examinée par une commission d'hommes éminents. On y remarquait l'Archevêque de Reims, chancelier du royaume, l'évêque de Poitiers et des docteurs distingués, tant du clergé séculier que du clergé régulier, lesquels tous, peu après, renvoyèrent la Pucelle avec une éclatante attestation où, après avoir rendu témoignage au roi de sa piété, de sa virginité et de sa simplicité, ils reconnaissaient sa mission divine.

Ensuite cette jeune fille, qui n'avait pas l'usage du bouclier et du casque, on la vit, à l'étonnement de tous, monter un cheval de guerre ; tenant d'une main l'épée, de l'autre, un étendard qui portait l'image du Rédempteur, elle se livra aux périls et aux travaux des combats et se précipita hardiment au milieu des ennemis. C'est chose incroyable combien elle a osé, combien elle a supporté patiemment d'insultes et de moqueries de la part des adversaires, combien de prières accompagnées de larmes et

de jeûnes elle a répandues devant Dieu, afin que les vainqueurs fussent chassés d'Orléans, et, qu'ayant ensuite enrichi la France de nouveaux triomphes, rétabli et assuré le droit du royaume, elle pût, même pour l'avenir, écarter, avec l'aide de Dieu, le péril menaçant de faire perdre la prospérité et la paix et de porter atteinte à la religion des aïeux.

Il fallait voir Jeanne, qui avait toujours près d'elle son confesseur, prendre tous les moyens pour préserver les soldats de ce qui pouvait corrompre les mœurs, proscrivant diverses excitations au mal et procurant l'assistance de saints prêtres pour favoriser la piété. Plus puissant encore était l'exemple de la Pucelle, qui offrait quelque chose d'angélique par l'exercice de toutes les vertus, principalement de la plus ardente charité envers Dieu et envers le prochain. Cette charité brilla à tel point à l'égard même des ennemis, que non seulement jamais Jeanne ne blessa aucun d'eux de l'épée ou de la hache, mais que ceux qu'elle voyait gisant à terre blessés, elle les faisait relever sur le champ, secourir et soigner, à la grande admiration de tous.

Enfin, se portant ici et là comme un vaillant capitaine, elle délivra des ennemis la ville d'Orléans et rendit la paix à la population effrayée. Outre cela, il faut attribuer à Jeanne le retour dans l'obéissance au roi de tout le territoire avoisinant la Loire et des villes de Troyes, de Châlons et de Reims, et aussi le sacre solennel du roi à Reims.

Pour tant et de si grands bienfaits, par la volonté de Dieu qui voulait éprouver sa servante, toute sorte de souffrances furent infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens, elle tombe aux mains cruelles d'ennemis qui la vendent ; et, chargée de chaînes, soumise dans sa prison, nuit et jour, à mille vexations, elle est enfin, par un crime suprême, comme hérétique et relapse en vertu de l'inique sentence de juges inféodés au concile schismatique de Bâle, livrée aux flammes.

Nourrie de la Sainte Euchariste, les yeux attachés sur la croix pendant que son corps brûlait, répétant sans cesse le nom de Jésus, elle conquit la mort précieuse des justes. Cette mort, signalée par des prodiges célestes, d'après ce que dit la renommée, excita à un tel point l'admiration des assistants que ses ennemis en furent épouvantés. Il y en eut qui s'en retournèrent de cet horrible spectacle en se frappant la poitrine ; bien plus, le bourreau lui-même proclama hautement l'innocence de la Pucelle qu'il venait de tuer. Les hommes rentrèrent alors en eux-mêmes, et ils se mirent aussitôt à vénérer Jeanne comme

sainte sur le lieu même de son supplice, de telle sorte que, pour soustraire au peuple les reliques de la Pucelle, son cœur qui était resté intact au milieu des flammes et d'où le sang coulait, fut jeté dans le fleuve avec ses cendres par les ennemis

Charles étant rentré en possession de son royaume et les affaires publiques étant rétablies en France, le Pape Calixte III, sur la demande de la mère et des frères de Jeanne elle-même, institua des juges apostoliques pour la revision du procès en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu. Ces juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent une sentence, le 7 juillet 1456, par laquelle le premier jugement était cassé et l'innocence de la Pucelle déclarée.

La renommée de sa sainteté s'étant continuée sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé, enfin, qu'à notre époque l'enquête ordinaire sur cette renommée de sainteté et de vertus a été faite dans la curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête régulièrement accomplie ayant été transmise à la Sacrée-Congrégation des Rites, N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la commission d'introduction de la cause de la servante de Dieu fut posé, comme il vient de l'être, dans la réunion ordinaire de la même Sacrée-Congrégation.

En conséquence, sur les instances du R<sup>m</sup>e P. Arthur Gaptier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause, et étant prises en considération les lettres postulatrices d'un grand nombre d'E<sup>m</sup>es et R<sup>m</sup>es cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et d'évêques, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres auxquelles d'innombrables membres du clergé et pour ainsi dire le monde ecclésiastique tout entier ont adhéré, dans la séance ordinaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, tenue, le jour sous indiqué, au Vatican, a été proposé à la discussion par l'E<sup>m</sup>e et R<sup>m</sup>e Cardinal Lucide Marie Parrocchi, évêque d'Albano et rapporteur de la cause, le doute suivant, savoir : *La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, doit-elle être signée ?*

Et la même Sacrée-Congrégation, toutes choses étant mûrement pesées, et après avoir entendu de vive voix et par écrit le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la sainte foi, a jugé devoir répondre : *La commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté.* Le 27 janvier 1894.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à N. T. S. P. le Pape Léon XIII par moi soussigné Cardinal préfet de la même Sacrée-



Congrégation, Sa Sainteté, ratifiant le rescrit de la Sacrée-Congrégation, a daigné signer de sa propre main la commission d'introduction de la cause de la Vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, le même jour du même mois de la même année.

CAJETAN, cardinal ALOISI-MASELLA,  
*préfet de la S.-C. des Rites.*

VINCENT MUSSI, *secrétaire de la S.-C. des Rites.*

Ce premier pas du Saint-Siège est, on le voit, d'une haute importance : mais *il n'autorise ni ne sanctionne aucun culte public et ecclésiastique* envers la servante de Dieu qui en est l'objet par conséquent, d'après les décrets d'Urban VIII, si quelque culte lui était rendu en ce moment, il faudrait absolument le supprimer.

En outre, si au cours de l'examen de la cause on venait à apprendre qu'un acte de culte public a été posé, fût-ce de bonne foi, ou introduit à nouveau, *la cause serait tenue en suspens*, et elle ne pourrait pas être reprise avant qu'il ne constatât que ce culte a été entièrement écarté. »

Mais si le culte public et liturgique est interdit, le culte privé ne l'est point. Le décret d'introduction de la cause est plutôt une invitation faite aux fidèles de s'adresser avec plus de confiance à la Servante de Dieu afin d'obtenir par son intercession les miracles qui permettront au Souverain-Pontife de prononcer la canonisation.

#### La Saint Thomas d'Aquin au Séminaire de Québec

Mercredi dernier, fête de saint Thomas d'Aquin, l'illustre Patron des écoles catholiques, il y a eu au Séminaire salut solennel avec sermon par M. l'abbé Scott, curé de Sainte-Foye. M. Scott, l'un des jeunes prêtres les plus distingués du diocèse, a prononcé une allocution de circonstance extrêmement pratique sur la nécessité du travail. Le travail, a-t-il dit aux jeunes gens qui l'écoutaient avec la plus religieuse attention, c'est une loi de la nature entière. Dieu l'a promulguée dans les saintes Ecritures de la manière la plus claire. Elle est le secret du succès dans toutes les carrières. Travaillez, et vous serez des citoyens utiles, les soutiens, l'orgueil de l'Eglise. Ces paroles, tombant des lèvres d'un travailleur modèle comme M. l'abbé Scott, ont produit la plus vive impression.

Le soir, séance dramatique et musicale, dans la grande salle des Promotions de l'Université, donnée par MM. les élèves de

Rhétorique à l'occasion de la fête du jour. Deux jolies pièces comiques, préparées sous la direction de M. l'abbé Alb. Dion, ont eu un plein succès.

Le lendemain, c'était aux élèves de la Faculté de Théologie d'offrir à leur tour un juste tribut d'hommages à l'Ange de l'Ecole. Une soutenance théologique avait été organisée pour la circonstance par les soins d'un des professeurs, M. l'abbé Cloutier.

M. Em. Grandbois, élève de 2<sup>e</sup> année, gravissant les degrés de la tribune, exposa avec beaucoup de clarté l'admirable doctrine de saint Thomas sur la science du Christ et ses diverses espèces. Puis il eut à répondre aux objections habilement présentées par deux de ses confrères, MM. Ph. Côté et A. Moreau. M. Grandbois s'en tira à merveille, ayant toujours sous la main la distinction nécessaire pour trancher le nœud de la difficulté.

Cette séance a beaucoup intéressé l'auditoire, dans lequel on remarquait Mgr Laflamme, supérieur, Mgr Pâquet, directeur du Grand Séminaire, MM. les abbés Arsenault de l'Archevêché et Paradis de l'Ecole Normale, MM. Nadeau, Cloutier, Pelletier, L.-A. Pâquet, Gosselin, Simard et Lagueur du Séminaire.

Mgr Laflamme mit fin à la discussion par quelques paroles pleines d'à-propos sur la nécessité où est le prêtre, surtout de nos jours, de cultiver les sciences sacrées avec toute l'ardeur dont il est capable, sans négliger aussi les connaissances générales qui rendent apte à résoudre toute sorte de questions.

#### Le curé des Abeilles.

La radieuse Provence, terre de soleil, de parfums et de poésie, donne tous les ans l'envolée à un joyeux petit *Almanach*, vrai feu d'artifice de saillies qui sentent d'une lieue la *bouillabaisse* et l'*aïoli*.

Le charmant trouvère qui se cache sous le pseudonyme du *Cascarelét*, me permettra-t-il de lui emprunter, une de ses plus aimables trouvailles ? A tout hasard, risquons-nous.

Monsieur l'abbé Agricol, curé des Abeilles, vivait parmi ses ouailles, en une paix profonde. Tout le monde, dans cette paroisse bénie, observait les préceptes de Dieu et de l'Eglise. C'était la terre promise !

Inutile d'appeler des missionnaires. A ces âmes d'élite, les prêches de M. le curé suffisaient amplement.

Le bréviaire sous le bras, M. Agricol, escorté de son petit chien qui bondissait autour de lui, aboyant aux oiseaux et frétilant sans trêve, faisait dans la campagne des promenades quotidiennes.

Il ne lui manquait vraiment que la parole à ce brave carlin, qui répondait

cu nom de Zou ! Au moindre signe, il comprenait son maître, contrefaisait le mort, dansait sur les pattes de derrière, rapportait les besicles oubliées..... Mais tout cela n'était qu'un jeu ! Voici son triomphe : Zou avait été dressé à ne rien accepter—ni pain, ni sucre, ni viande—qui lui fût présenté de la main gauche.

Au moment du moka, M. l'abbé Agricol faisait exécuter à son chien, ces divers tours d'adresse.

Un jour pourtant, elle fut troublée aux Abeilles, la bonne paix de Dieu ! Fayard, un grand efflanqué qui frisait la trentaine, revint de la mer, après avoir passé pour mort. Il s'installa dans la paroisse, où il se mit à cultiver son coin de terre, scandalisant, par son impiété et ses blasphèmes, les bonnes âmes dont M. le curé était si fier. Il avait horreur de l'église, ce marin ; il sacrait et jurait le saint nom de Dieu à tout propos et à chaque mot ; il faisait gras le vendredi, comme un huguenot.

Notre bon M. Agricol en fut encore plus mortifié que ses fidèles. Il rêvait, nuit et jour, au moyen de ramener dans la bonne voie le malheureux qui, autrefois, avant de naviguer, avait été le modèle du hameau.

Sans rien dire, Monsieur le curé trouvait toujours le moyen de diriger ses promenades vers le champ où Fayard travaillait, et de lier conversation avec le mécréant.

Mais quelle langue, cet homme !... Dans ses voyages, il avait tout vu, tout entendu, et le pauvre M. Agricol restait parfois bouche close. Fayard répétait invariablement son refrain : « Monsieur, lorsque vous m'aurez montré un miracle, je me soumettrai ! »

Un miracle ! soupirait M. le curé, est-ce possible ! Si pourtant Dieu le permettait !...

Un jour, enfin, il crut avoir trouvé son affaire. C'était un vendredi de carême. Fayard venait de tuer le porc et, pour sûr, il aurait au sac quelque maudite victuaille.

Escorté de Zou, M. le curé alla droit vers Fayard, qui semait des pois, et, comme d'habitude, ils se mirent à causer. A l'heure du repas, ils s'assirent côte à côte.

Fayard exhuma de sa bésace, un énorme quartier de porc appétissant et doré, qui tirait l'œil.

—Oh ! s'écria M. Agricol, vous n'allez pas manger ça, un vendredi de carême !... Allons, allons, Fayard, y pensez-vous !

—Moi ? j'en mangerais le vendredi saint, si j'en avais ! Quelle plaisanterie !....

—Hélas ! Fayard, gémissait le bon prêtre, pourvu que quelque jour le bon Dieu, à bout de patience, ne vous montre pas un miracle !.... Fayard, vous finirez mal !

—Je vous l'ai toujours dit, monsieur le curé, au premier miracle dont je serai témoin, plus d'hésitation ! Mais le temps des prodiges est passé....

Et parlant ainsi, Fayard coupait des tranches de porc qu'il absorbait sans sourciller.

Assis sur son dos, Zou ne le perdait pas de vue et se pouléçait les lèvres, comme pour dire : oh ! la bonne viande !

—Seigneur, mon Dieu, fit M. Agricol en mettant la main sur ses yeux, faites voir à ce malheureux que les animaux eux-mêmes sont moins rebelles que lui !... Souffrez, Seigneur, que je sois l'instrument de vos miséricordes, et qu'une innocente supercherie ramène à vous cette âme égarée... Je vous rendrai grâce jusqu'à la fin de mes jours !

—Puis, se tournant vers Fayard ;

—Voyez ce chien, lui dit-il. Voyez l'envie qu'il montre de mordre à votre côtelette. Eh bien ! si je lui dis : *c'est vendredi*, j'aurai beau l'inviter de toutes façons et crier à tue tête : prends-la, mange-la !... il se gardera bien d'y toucher !

— Ah ! je voudrais voir ça ! ricana Fayard, ouvrant une large bouche boudée de chair de porc. Voilà bien le miracle qu'il me faudrait pour revenir à l'Eglise !

L'abbé Agricol leva les yeux au ciel, comme pour s'excuser de ce qu'il allait faire. Puis, il dit simplement : — Ce prodige, mon ami, vous allez le voir.

Et saisissant de la main gauche la côtelette, il la présenta à Zou « Tiens, lui dit-il, c'est vendredi, mange ça ! »

Le chien baissa la queue et détourna la tête. Monsieur le curé, triomphant, lui mit la viande sous le nez, lui barbouilla le museau, répétant toujours : « — Allons donc, prends !... » Zou, voyant qu'on l'invitait de la main gauche, s'éloigna et courut s'enfuir au fond d'un fossé.

Fayard était blême ! Ses oreilles bourdonnaient ! Il n'y tint plus et, jetant au loin ce qu'il mangeait : « Monsieur le curé, fit-il, j'en ai assez vu !... Je suis le dernier des misérables ! Une bête m'a confondu !... »

Le dimanche suivant, Fayard, à la stupéfaction générale, arriva le premier à la grand'messe et à vêpres.

Depuis ce jour, c'est lui qui, aux Abeilles, allume les cierges et sonne les cloches.

Il est devenu si bon chrétien, si ferme dans sa foi que, — pris de remords— M. le curé a jugé bon de lui avouer son stratagème.

Quant à Zou, je vous prie de croire qu'il mange du porc à sa fantaisie. Fayard le lui présente toujours de la main droite.

Albert LAFOSSE.

### Théologie populaire

Les Protestants ne peuvent revendiquer pour leurs Eglises, la marque apostolique. Comment leurs églises pourraient-elles être fondées par les Apôtres, puisque les Apôtres sont morts plus de quatorze cents ans avant qu'aucune église protestante n'eût été fondée ? Bien plus, ils ont changé les enseignements des Apôtres et n'ont, par conséquent, la marque apostolique ni dans leur origine, ni dans leur enseignement.

Les Protestants disent que l'Eglise catholique était tombée dans l'erreur et que Dieu voulait des réformateurs pour la ramener dans la voie de la vérité.

Comment l'Eglise pouvait-elle tomber dans l'erreur lorsque Notre Seigneur lui avait promis de toujours demeurer avec elle, et de lui envoyer l'Esprit-Saint pour la guider et l'enseigner jusqu'à la fin des temps ? Et, de plus, si Dieu a envoyé les protestants pour redresser les erreurs de l'Eglise catholique, quelle preuve nous donnent-ils qu'ils ont reçu un tel pouvoir de Dieu ? Lorsque Dieu charge quelqu'un d'une mission spéciale il lui donne toujours le pouvoir de prouver cette mission. Lorsqu'il a envoyé Moïse, il lui a donné des signes — les plaies de l'Egypte. Lorsqu'il a envoyé ses prophètes, ils ont fait tomber du ciel le feu et la pluie. (III Rois. XVIII). Mais les protestants ne nous ont donné aucun signe et n'ont accompli aucun miracle ; nous ne pouvons donc les croire lorsqu'ils prétendent avoir été envoyés de Dieu pour redresser l'Eglise catholique. Nous ne pouvons non plus croire que Notre Seigneur a manqué à la promesse qu'il avait faite de demeurer avec l'Eglise. Nous aurons la vérité complète sur ce sujet, si nous remontons jusqu'à l'établissement de la religion protestante et si nous considérons la vie de Henri VIII, de Luther et des autres réformateurs qui l'ont fondée.

Luther, alors jeune homme, étant sorti un jour, vit un de ses amis tué à ses côtés par la foudre. Vivement affecté par ce triste événement, il entra dans l'Ordre des Augustins. C'était un homme instruit, un prédicateur éloquent, mais il était très orgueilleux. Le Saint-Père qui était alors en frais de parachever l'église de Saint-Pierre de Rome, publia des indulgences en faveur de tous ceux qui contribuaient à son achèvement, comme les prêtres aujourd'hui promettent le fruit d'un certain nombre de messes en faveur de ceux qui aident à la construction d'une église nouvelle, d'un hôpital ou d'un asile.

Le Saint-Père choisit les Dominicains pour prêcher ces indulgences et recevoir les aumônes. Il est probable que Luther fut mordu par le démon de la jalousie, lorsqu'il apprit que lui, le célèbre prédicateur, n'avait pas été nommé. Il déclama d'abord contre l'abus des indulgences ; puis, l'orgueil le poussant il se mit à prêcher contre la doctrine même des indulgences et devint ainsi hérétique. Il fut alors condamné et excommunié. Trop orgueilleux pour se sonmettre, il fonda une nouvelle religion qui porte son nom et qui est une des nombreuses sectes protestantes. Mais comment parvint-il à se faire suivre par le peuple ? Ce fut très facile. Alors comme aujourd'hui, il y avait une foule de catholiques mauvais et indifférents. L'Eglise était riche et possédait des domaines considérables qu'elle devait à la générosité

de riches catholiques qui, à leur mort, laissent leurs biens pour le soutien de l'Eglise et de ses institutions. Les rois et les princes eux-mêmes, faisaient quelquefois à l'Eglise, pendant leur vie, de grandes donations de terres et d'argent. L'Eglise vivait donc de ces dons et du revenu de ces domaines, et elle n'était pas obligée, comme aujourd'hui, de recourir à la charité des fidèles. Nous voyons de suite comment Luther s'y prit pour en attirer un grand nombre à sa suite. Il dit aux princes avarés et cupides, que s'ils lui prêtaient main-forte ils deviendraient riches par la confiscation de la propriété de toutes les églises, et les princes, avarés et cupides, et contents d'avoir une excuse, le suivirent. Il dit au peuple—aux mauvais catholiques—que le jeûne était trop sévère, la confession trop pénible, l'assistance à la messe tous les dimanches, trop difficile, leur promettant que s'ils voulaient renoncer à leur foi et embrasser sa nouvelle religion, il les exempterait de tous ces devoirs, et ils le suivirent. Lui-même viola les vœux solennels qu'il avait faits à Dieu, et le peuple suivit facilement son exemple.

Ceux qui fréquentent aujourd'hui les églises protestantes, surtout dans notre pays, sont généralement riches et bien élevés, mais il ne faut pas croire que les premiers protestants étaient comme eux. La plupart d'entre eux formaient, je ne dirai pas la plus pauvre, mais la plus basse et la pire classe de la société ; et aussitôt qu'ils eurent un prétexte, ils détruisirent les églises et les monastères, brûlèrent les statues et les peintures les plus magnifiques, la musique, les livres, enfin toutes les œuvres d'art que l'Eglise avait amassées et conservait depuis des siècles. On peut retrouver ces faits relatés dans l'histoire de l'Eglise de cette époque. Les Protestants actuels en général, ont beaucoup d'admiration pour ces œuvres d'art, mais si leurs ancêtres n'avaient été arrêtés dans leur fureur, il n'en resterait plus rien.

Quelques personnes ne voudraient pas être membres de l'Eglise catholique, parceque, disent-elles, trop de pauvres gens en font partie. Elles n'ont pas besoin alors d'appartenir à l'Eglise de Notre Seigneur, puisque son Eglise est celle des pauvres et des riches. Lorsque saint Jean-Baptiste envoya ses disciples demander à Notre Seigneur s'il était réellement le Messie, il ne leur dit pas qui il était, mais il leur dit de rapporter à saint Jean ce qu'ils avaient vu et entendu (Math. XI, 5), savoir, que Lui (le Christ), guérissait les aveugles, les boiteux et les sourds, et qu'il prêchait aux pauvres. Notre Seigneur prêchait donc pour prouver qu'il est le vrai Rédempteur, et puisque Notre Seigneur admettait les pauvres dans son Eglise, l'Eglise doit, partout,

reconnaître les pauvres comme ses membres, car elle doit faire ce qu'à fait Notre Seigneur. Si vous connaissez une église où les pauvres ne vont jamais, où ils ne sont pas les bienvenus, vous avez toute raison de soupçonner qu'elle n'est pas la véritable Église, l'Église de Notre Seigneur.

La pauvreté et la richesse ne sont que de ce monde, et n'établissent de distinction qu'ici-bas. Celui qui possède la plus petite part des biens de ce monde, est souvent le plus riche de la grâce de Dieu. En effet, si les Protestants étudiaient la première période de l'histoire de leur religion, loin d'en être fiers ils en rougiraient. Ils auraient une bien triste opinion de leurs ancêtres qui ont abandonné Dieu pour acquérir des biens terrestres, pendant que les martyrs catholiques ont tout sacrifié, même leur vie, plutôt que d'abandonner Dieu et la vraie religion.

Ces notes et attributs se trouvent-ils ailleurs que dans l'Église catholique romaine ?

Ces notes et attributs ne se trouvent que dans la Sainte Église catholique romaine.

---

#### A travers le monde des nouvelles

*Québec.*—Les Quarante-Heures auront lieu chez les Frères de Québec, le 18 ; au couvent de Saint-Roch, le 20 ; à Valcartier le 24.—M. l'abbé J.-B. Côté, décédé samedi dernier, à l'Hospice Saint-Joseph de la délivrance, était membre de la société d'une messe, section provinciale, de la caisse ecclésiastique Saint-Joseph et de la Congrégation du petit Séminaire de Québec.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à l'Hospice Saint-Joseph, le 15 du mois courant.

*France.*—Le conseil municipal de Saint-Denis a récemment publié un arrêté prohibant l'exhibition de certains emblèmes religieux. La population s'est vivement émue de cet ordre qui a été porté à la connaissance de la chambre. Il s'en est suivi une discussion des plus vives au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard du clergé. M. Brisson ayant proposé un ordre du jour engageant le gouvernement à persister dans une politique anticléricale, cette proposition a été rejetée par un vote de 305 voix, contre 91.

### FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	18	mars	—Dim. des Rameaux.
Lundi,	19.	“	—De la férie.
Mardi,	20	“	— do
Mercredi,	21	“	— do
Jeudi,	22	“	—Jeudi-Saint.
Vendredi,	23	“	—Vendredi-Saint.
Samedi,	24	“	—Samedi-Saint.

---

## ABONNEMENTS PAYÉS

---

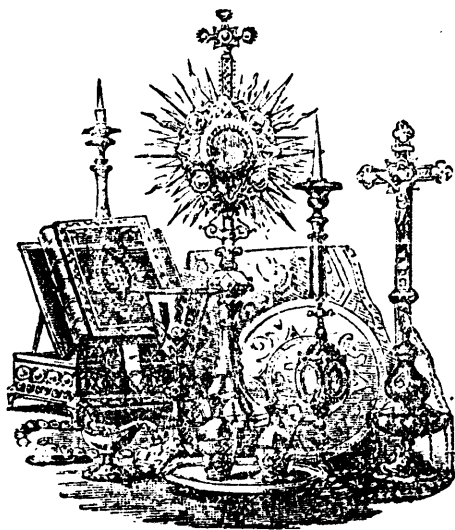
M. C., Sainte-Croix (13).

---

## C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Quebec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires. Soieries et Passementeries de toutes sortes, Draps mortuaires, Bannières et



Drapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Mémos à soutane, Cois en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou so e, Huile d'olive, Encens-Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

---

## J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC





## CHEMIN DE FER

### \*\*\* QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX \*\*\*

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

#### ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

##### LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.

Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.

Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m. samedi seulement.

Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

##### LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.

Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.

Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.

Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m. 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

## ≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

## J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

**SPECIALITES:** CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.